

Réf. : PhD

Crassier, le 11 octobre 2023

**Risque d'accidents**

Madame, Monsieur,

Nous avons appris qu'en dehors de l'horaire scolaire (donc sous votre responsabilité), certain.e.s de nos élèves pénètrent sur la propriété privée (voir cercle rouge ci-dessous). A cet endroit se trouvent des serres, sur lesquelles ces élèves n'hésitent pas à grimper.

**Le risque d'accident est donc majeur** (les toits des serres étant en verre), d'autant plus que des machines agricoles sont stockées sur cette propriété privée.

Nous ne connaissons pas l'identité des élèves en faute. Le propriétaire de la parcelle a alerté les autorités compétentes.

Etant donné que ces faits se produisent sur des temps sous responsabilité parentale, nous vous prions instamment de bien vouloir rappeler à vos enfants que

- les propriétés privées doivent être respectées
- le risque d'accident est majeur.

En vous remerciant de votre lecture de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Le Directeur

Ph. DUCOMMUN-DIT-BOUDRY

